

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE POUR LES PRODUITS NEPTRONIC AUTRES QUE LES LOGICIELS ET LE MATÉRIEL INFORMATIQUE

1. CHAMP D'APPLICATION ET DÉFINITIONS

1.1 Champ d'application

Les présentes Conditions générales de vente s'appliquent à tous les achats de Produits (tel que ci-après défini) autres que les logiciels et le matériel informatique, quel que soit le mode d'achat, y compris, sans restriction, en ligne, par l'intermédiaire d'un agent ou d'un distributeur agréé ou directement auprès de Neptronic.

Pour les achats de produits logiciels et matériel informatique de Neptronic, veuillez consulter les *Conditions générales de vente des logiciels, du Logiciel SaaS Cloud et du matériel informatique Neptronic* disponibles sur l'un des Sites Web de Neptronic énumérés ci-dessous correspondant au produit que vous souhaitez acheter.

Le Client reconnaît, par les présentes, avoir lu et compris les présentes Conditions générales de vente et accepte d'être lié par celles-ci à partir du moment où le Client transmet à Neptronic une demande de devis, un Bon de commande, ou un Bon de commande électronique, reçoit une Confirmation de commande, une facture ou une confirmation d'expédition du (des) Produit(s), selon ce qui se produit en premier.

1.2 Interprétation et définitions

Interprétation

Les mots dont la lettre initiale est en majuscule ont une signification définie dans les conditions suivantes.

Définitions

Chaque fois qu'ils sont utilisés dans le présent Accord, les définitions mentionnées ci-dessous ont la signification suivante :

« **Accord** » signifie les présentes Conditions générales de vente ainsi que toute autre entente, document ou addendum faisant partie intégrante des présentes.

« **Affiliés** » signifie toutes les entités qui contrôlent les Parties, sont contrôlées par elles ou sont sous leur contrôle commun. Aux fins de la présente définition, on entend par «contrôle» la possession, directe ou indirecte, de la majorité des droits de vote d'une telle entité (que ce soit par la détention de titres, d'une société de personnes ou d'autres participations, par contrat ou autrement).

« **Bon de commande** » signifie un Bon de commande soumis par le Client à Neptronic, quel que soit le mode de transmission, y compris les Bons de commande électroniques, les commandes passées par l'intermédiaire d'un agent ou d'un distributeur agréé ou les commandes passées directement auprès de Neptronic, sauf convention contraire dans l'accord.



« **Bon de commande électronique** » signifie un Bon de commande passé en ligne sur l'un des Sites Web de Neptronic et applicable à différents Produits.

« **Client** » ou « **vous** » signifie la personne, la société, l'entreprise ou toute autre entité identifiée sur une demande de devis, un Bon de commande, une Confirmation de commande ou une facture concernant l'achat de Produit(s).

« **Conditions générales de vente** » signifient les présentes *Conditions générales de vente pour les produits Neptronic autres que les logiciels et le matériel informatique*.

« **Confirmation de commande** » signifie un Bon de commande incluant un Bon de commande électronique qui a été accepté par écrit par Neptronic.

« **Force majeure** » signifie un évènement relié à des causes hors de contrôle raisonnable de l'une ou l'autre Partie, y compris, sans restriction, une grève, une guerre, une émeute, des actes de troubles civils ou militaires ou une insurrection, des actions judiciaires, des cas de force majeure, un incendie, une épidémie ou une pandémie, ou tout autre sinistre ou calamité naturelle.

« **Incoterms 2020** » signifie les *Incoterms 2020*, publiés par la Chambre de commerce internationale.

« **Information confidentielle** » signifie la Propriété intellectuelle, les secrets commerciaux et toute autre information de nature exclusive ou confidentielle, qui appartient à Neptronic.

« **Neptronic** » signifie Neptronic, une division de Les Produits Nationaux pour l'Environnement Ltée et de ses Affiliés.

« **Parties** » signifie collectivement Neptronic et le Client, chacun étant désigné individuellement comme une « **Partie** ».

« **Politique sur la protection des renseignements personnels** » signifie une déclaration de politique sur les renseignements personnels publiée par Neptronic et disponible sur le Site Web de Neptronic, concernant le traitement des données du Client qui sont considérées comme des renseignements personnels et les mesures de sécurité mises en œuvre à cet égard.

« **Produit(s)** » signifie un ou plusieurs produits physiques et tangibles conçus, développés et distribués par Neptronic dans le domaine du chauffage, de la ventilation et de la climatisation (CVC), y compris, sans s'y limiter, les appareils, les pièces et les accessoires, ainsi que tout autre produit similaire qui pourrait être mis en vente par Neptronic à l'avenir. Il n'inclut pas les produits logiciels.

« **Propriété intellectuelle** » ou « **Droits de propriété intellectuelle** » signifient les droits de propriété intellectuelle détenus par Neptronic, y compris, sans limitation, (a) toutes les inventions et leurs améliorations, qu'elles soient brevetables ou non, (b) les brevets, les demandes de brevet et les divulgations, (c) tous les droits d'auteur, œuvres protégées par le droit d'auteur et toutes les demandes, enregistrements et renouvellements y afférents, (d) les marques (e) les marques de service, (f) les noms commerciaux, (g) les logos, (h) les secrets commerciaux, (i) les dessins et modèles industriels, (j) les licences et sous-licences et (k) le savoir-faire, ainsi que toutes les demandes et/ou tous les enregistrements y afférents, dans toutes les juridictions.

« **Site(s) Web de Neptronic** » signifient les sites internet de Neptronic suivants, applicables aux différents Produits offerts par Neptronic:

<http://www.neptronic.com>
<http://www.humidisoft.com>
<http://www.neptronicdigital.com>
<http://www.neptroniccloud.com>
<http://www.nepconnect.com>

ainsi que tout autre Site Web de Neptronic qui pourrait être créé à l'avenir.

- 1.3 Le Client reconnaît par les présentes avoir lu et compris le présent Accord et accepte d'être lié par ses dispositions qu'il accepte par l'un ou plus des actes suivants: (i) transmission à Neptronic d'une demande de devis (ii) signature et renvoi à Neptronic de la soumission proposée par Neptronic (iii) transmission à Neptronic d'un Bon de commande (iv) réception d'une Confirmation de commande, (v) envoi d'instructions à Neptronic pour l'expédition du Produit (vi) instructions à Neptronic pour la livraison du Produit ou (vii) acceptation ou paiement du Produit.
- 1.4 En cas de conflit dans l'interprétation d'une ou plusieurs dispositions contenues aux présentes Conditions générales de vente, le Bon de commande, la Confirmation de commande ou tout autre document, les dispositions des présentes Conditions générales de vente prévaudront, sauf un accord écrit à l'effet contraire signé par les Parties.
- 1.5 Toutes les conditions d'achat et de vente de Produits entre le Client et Neptronic, y compris, sans s'y limiter, le prix, la livraison, le transfert de risque, l'assurance, etc., seront interprétées et régies conformément aux *Incoterms 2020*, sauf convention contraire expresse et écrite entre les Parties.

2. BONS DE COMMANDE, CONFIRMATIONS ET ANNULATIONS DE COMMANDE

- 2.1 Neptronic n'est pas réputée avoir accepté un Bon de commande tant que Neptronic n'a pas transmis la Confirmation de commande par écrit au Client.
- 2.2 Un Bon de commande, une fois accepté par Neptronic dans la Confirmation de commande, ne sera pas annulable, quel que soit le mode dans lequel il est acheminé, que ce soit en ligne, par l'entremise d'un intermédiaire, un distributeur autorisé ou directement auprès de Neptronic. Toutes les formes de transmission d'une commande engagent de la même manière le Client.
- 2.3 Neptronic, à sa seule discrétion, se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout Bon de commande, en tout ou en partie.
- 2.4 Le Client est responsable de la vérification de toutes les informations contenues dans la Confirmation de commande et doit immédiatement informer Neptronic par écrit de toute divergence ou erreur. Toute correction ou modification apportée à la Confirmation de commande doit être acceptée par Neptronic qui émettra une Confirmation de commande révisée confirmant ladite modification ou correction. De plus, sans limiter ce qui précède et sous réserve des dispositions de la section 2.2 ci-dessus, si le Client souhaite modifier l'une des conditions du Bon de commande, concernant, sans limitation, le(s) Produit(s) ou tout service afférent, tel que, par exemple, la livraison, l'emballage, etc., les modifications demandées seront soumises à l'acceptation de Neptronic par le biais d'une Confirmation de commande ultérieure confirmant ces modifications.

2.5 Les délais de traitement des Bons de commande varient en fonction de la zone géographique. Les délais minimums requis pour le traitement des Bons de commande sont les suivants:

- pour les Bons commande en Amérique du Nord: 48 heures
- pour les Bons de commande internationaux: 72 heures
- pour les Bons de commande électroniques: 24 heures

Neptronic ne peut garantir les délais ci-dessus pour les Produits non standards et/ou personnalisés à la demande du Client et selon ses spécifications. Pour de tels Produits, vous devez contacter votre représentant de Neptronic.

3. APPLICATION, INSTALLATION ET FONCTIONNEMENT DES PRODUITS

- 3.1 Neptronic ne fait aucune représentation en ce qui a trait aux Produits commandés et à leur usage aux fins pour lesquelles le Client désire les acquérir, le Client renonçant par les présentes à toute réclamation contre Neptronic à cet égard. Par conséquent, le Client, avant de passer sa commande, doit s'assurer que le Produit et ses spécifications conviennent à tous égards à l'utilisation qu'il souhaite en faire et renonce à toute réclamation contre Neptronic à cet égard.
- 3.2 Le Client confirme avoir les connaissances et les compétences nécessaires relativement à l'installation et le fonctionnement appropriés du Produit, à défaut de quoi, le Client devra engager les services d'un technicien professionnel compétent à cet effet. Le Client reconnaît et accepte que Neptronic ne soit pas responsable d'une mauvaise installation et/ou d'un fonctionnement inapproprié du Produit et renonce par les présentes à toute réclamation contre Neptronic à cet égard.
- 3.3 Neptronic offrira une assistance au Client en fournissant des dessins et/ou des spécifications pour un Produit qui peuvent être requis, le cas échéant, par une firme de génie-conseil ou toute autre tierce partie ayant intérêt. Nonobstant ce qui précède, le Client reconnaît que l'assistance de Neptronic prévue au présent paragraphe ne sera pas présumée être sa responsabilité ou son obligation d'assurer la conformité du Produit aux spécifications et/ou dessins requis. Le Client comprend et reconnaît expressément qu'il lui incombe de s'assurer de cette conformité.
- 3.4 Lorsqu'un Produit commandé fait l'objet d'une commande personnalisée pour les besoins spécifiques du Client, Neptronic pourra exiger l'approbation préalable d'une firme de génie-conseil des spécifications et/ou des dessins relatifs au Produit. Par conséquent, Neptronic se réserve le droit de ne pas commencer la production du Produit avant que Neptronic ne reçoive telle approbation par écrit par ladite firme de génie-conseil confirmant que le Produit est conforme aux spécifications et/ou aux dessins soumis.

4. PRIX

Sauf indication contraire expresse de Neptronic dans la Confirmation de commande:

- 4.1 Sauf accord contraire expressément convenu par écrit entre les Parties, tous les prix sont en dollars américains et sont nets, hors taxes, frais, tarifs, coûts de transport, droits de douane et frais d'importation et seront en vigueur pour une période de trente (30) jours à compter de la date de la soumission du devis, sous réserve de la section 4.3 ci-dessous.

- 4.2 Les prix indiqués sont EXW (*Ex Works*, l'entrepôt Neptronic, Montréal) conformément aux *Incoterms 2020*.
- 4.3 Les prix seront sujets à ajustement en raison de la fluctuation des taux de change, de la modification des coûts des matériaux ou de la main-d'œuvre, des règlements gouvernementaux, des modalités d'expédition ou d'autres facteurs indépendants de la volonté de Neptronic.
- 4.4 Le montant minimum requis pour passer un Bon de commande valide est de cinquante dollars (50,00 \$) et les frais minimums d'expédition et de manutention sont de cinq dollars (5,00 \$).
- 4.5 À moins d'être confirmés dans la Confirmation de commande conformément aux présentes Conditions générales de vente, les prix publiés dans les catalogues, bulletins, Sites Web de Neptronic, ou listes de prix sont sujets à changement, à la discrétion de Neptronic, moyennant un préavis de trente (30) jours envoyé au Client par l'un des moyens de transmission indiqués dans au paragraphe 13.2 ci-dessous, ou à partir de la date d'affichage de ces modifications de prix sur le Site Web de Neptronic applicable au Produit particulier concerné par la modification.
- 4.6 Neptronic peut choisir d'arrêter la vente de tout Produit même si ce Produit est indiqué comme disponible dans un catalogue, bulletin, Site web de Neptronic ou une liste des prix, et même si Neptronic a déjà indiqué auparavant la disponibilité de tel Produit au Client.

5. CONDITIONS DE PAIEMENT

- 5.1 Le paiement pour les Produits achetés par le Client doit être effectué par, soit:
- paiement à la livraison (C.O.D.)
 - prépaiement
 - cartes de crédit principales (veuillez vous référer aux termes et conditions du formulaire du Vendeur « **Formulaire d'autorisation de carte de crédit** »)
 - crédit (veuillez vous référer aux termes et conditions du formulaire du Vendeur « **Demande de crédit** »).
- 5.2 Lorsqu'un crédit de compte ouvert satisfaisant est établi conformément à la politique d'approbation de crédit de Neptronic, sauf indication contraire, les factures sont dues et payables dans les trente (30) jours à compter de la date de la facture. Neptronic se réserve le droit, à tout moment, de révoquer un tel crédit accordé au Client si, à sa seule discrétion, Neptronic est d'avis que la situation financière et la solvabilité du Client ne justifient pas l'octroi de privilèges de crédit au Client. Si le crédit du Client est révoqué, Neptronic peut annuler tous Bons de commande non exécutés, à moins que le Client, sur un préavis écrit, paie immédiatement pour tous les Produits livrés ou paie à l'avance pour tous les Produits commandés, mais non livrés, le tout au choix de Neptronic.
- 5.3 Neptronic émettra des factures à la livraison des Produits. Si les livraisons sont effectuées en plusieurs parties, chaque partie sera facturée et payée à l'échéance sans égard aux autres livraisons à venir.
- 5.4 Les arrérages et tous les paiements dus sont soumis à des frais d'intérêt au taux de 2% par mois. Le Client accepte de payer à Neptronic les frais légaux de ce dernier et les autres frais reliés au recouvrement des montants dus à titre de factures impayées. Le Client consent à être lié par tous les autres termes et conditions de la Demande de crédit de Neptronic signée par le Client.

- 5.5 Les sommes dues par le Client à Neptronic seront payées sans aucune réduction, compensation ou diminution de quelque nature que ce soit, indépendamment de toute contestation, litige ou divergence en cours entre les Parties.
- 5.6 Aucun nouveau Bon de commande ne sera traité si des montants demeurent impayés soixante (60) jours après l'expiration du délai de paiement prévu aux termes de la facilité de crédit accordée par Neptronic au Client.
- 5.7 Sans restreindre les dispositions contenues dans au présent article 5, en plus de ses autres recours en vertu de la loi, à titre de garantie de paiement pour un Produit, Neptronic aura le droit de dénoncer son contrat avec le Client au propriétaire de l'immeuble dans lequel le Produit est installé, le tout conformément aux dispositions du *Code civil du Québec* ou d'autre législation semblable applicable dans une juridiction autre que la province de Québec.

6. TITRE ET TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ

- 6.1 Le Client reconnaît par les présentes que le titre de propriété au(x) Produit(s) continuera appartenir à Neptronic jusqu'au paiement intégral pour le(s) Produit(s).
- 6.2 Ce qui précède ne s'applique pas aux logiciels qui peuvent être fournis avec un Produit en tant que partie intégrante nécessaire pour son fonctionnement ou application, sans égard à ce qu'ils aient été développés indépendamment ou personnalisés par Neptronic à la demande du Client et payés par ce dernier. Dans de tels cas, le droit de propriété sera toujours détenu par Neptronic, le Client bénéficiant d'une licence restreinte applicable au logiciel visé, aux termes décrits à la section 6.3 ci-dessous.
- 6.3 Le Client utilisera le logiciel opérationnel uniquement et exclusivement aux fins pour lequel il a été conçu, à savoir pour le fonctionnement du Produit acheté et en stricte conformité aux instructions fournies par Neptronic. Cette licence restreinte d'utilisation du logiciel opérationnel est accordée par les présentes à condition que le Client ne le copie pas, ne le modifie pas, ne crée pas de travaux dérivés, ne le décompile pas, ne le désassemble pas, ne fasse pas d'ingénierie inverse ou ne tente pas de toute autre manière de dériver le code source de ce logiciel, en tout ou en partie.

7. LIVRAISON, EXPÉDITION, DOMMAGES ET RISQUE DE PERTE

- 7.1 Sauf indication contraire sur la Confirmation de commande, tous les Produits seront expédiés EXW (l'usine de Neptronic, Montréal) et tous les risques de perte ou de dommage seront à la charge du Client dès la livraison à l'usine de Neptronic conformément aux termes des *Incoterms 2020*. Dans les cas où Neptronic prend la responsabilité de choisir un transporteur pour expédier un Produit, le Client assumera tous les risques associés à la perte et/ou à l'endommagement du Produit et Neptronic sera dégagé de toute responsabilité à partir du moment où le Client signe le bon de livraison au moment de la livraison du Produit. Lorsque les conditions de vente sont sur une base CIF, tous les risques associés à la perte et/ou à l'endommagement du Produit seront assumés par le Client lors de la signature du bon de livraison au port de livraison.
- 7.2 Les délais de livraison sont approximatifs et dépendent du type de Produit(s) commandé(s).
- 7.3 Le Client reconnaît que Neptronic a besoin de délais suffisants pour fabriquer le Produit commandé par le Client. Neptronic fera des efforts commercialement raisonnables pour livrer les commandes dans les délais indiqués par Neptronic au Client par écrit. Les délais indiqués pour la livraison commencent à la

plus tardive des dates suivantes: (i) la date de la Confirmation de commande et (ii) la date où le Client a fourni à Neptronic toutes les informations nécessaires pour permettre à Neptronic de commencer la fabrication du Produit.

- 7.4 Neptronic confirmera par écrit et pourra modifier, le cas échéant ou si nécessaire, le calendrier de livraison. Neptronic ne pourra en aucun cas être tenu responsable des coûts, pertes ou dommages résultants ou causés par un retard de livraison ou la non-livraison du ou des Produits, en raison d'événements imprévisibles indépendants de la volonté de Neptronic ou d'un cas de Force majeure.
- 7.5 Sauf dans le cas d'instructions spéciales à l'effet contraire tel que convenu par Neptronic et le Client, Neptronic choisira, à sa seule discrétion, le transporteur indépendant le plus approprié pour expédier le(s) Produit(s) au Client, sans toutefois garantir que ce transporteur sera le plus rentable.
- 7.6 Le(s) Produit(s) seront (ont) expédiés (s) à l'adresse du Client indiquée sur le Bon de commande.
- 7.7 Neptronic n'assume aucune responsabilité relativement à l'expédition des Produits et le transporteur choisi ne sera pas considéré comme le mandataire de Neptronic. Le Client sera responsable de toutes les réclamations relatives à la non-livraison, à la perte, aux dommages ou au retard subis pendant le transport auprès du transporteur ou, le cas échéant, auprès des assureurs du Client.
- 7.8 Pour les Bons de commande internationaux, le Client désignera un agent de transport transitaire (*freight forwarding agent*) et en informera Neptronic par écrit et cette désignation demeurera en vigueur jusqu'à un avis contraire.
- 7.9 Le Client devra, au plus tard dans les cinq (5) jours suivant la livraison du (des) Produit(s) à l'adresse du Client, informer Neptronic et le transporteur par écrit de toute perte ou dommage subi pendant le transport, le tout sans aucune responsabilité de la part de Neptronic à cet égard.
- 7.10 Les Produits détenus ou entreposés par Neptronic à la demande du Client sont aux risques et périls du Client et ce dernier est responsable des frais de Neptronic relatifs à la garde ou l'entreposage de ces Produits.

8. RETOUR DES PRODUITS

Le retour des Produits est soumis aux conditions suivantes.

- 8.1 Tout Produit pouvant faire l'objet d'un retour, tel que spécifié ci-après, ne peut être retourné sans l'autorisation écrite de Neptronic et sans qu'un numéro de Formulaire d'Autorisation de Retour de Matériel («**Formulaire R.M.A.**») ait été attribué par Neptronic au Client.
- 8.2 Sauf indication contraire sur le Formulaire R.M.A., tout Produit jugé admissible à un retour conformément au présent Article 8, doit être dans son état d'origine et envoyé à l'établissement de Neptronic situé au 400 Lebeau, Montréal (St-Laurent), H4N 1R6, Canada, accompagné d'un Formulaire R.M.A. dûment rempli qui doit être placé de manière visible sur l'emballage de colis de retour.
- 8.3 Les Produits retournés à Neptronic qui ne suivent pas la procédure prévue au présent article 8 seront considérés comme non acceptables et seront refusés par Neptronic.

- 8.4 Sous réserve que toutes les exigences énoncées au présent article 8 concernant les retours autorisés soient remplies et à condition qu'un retour autorisé se produise dans les trente (30) jours suivant la livraison du Produit au Client, Neptronic émettra en faveur du Client un remboursement ou un crédit, selon le cas, auquel des frais de restockage de 50% seront appliqués. Aucun retour ne sera autorisé après l'expiration de ladite période de trente (30) jours.
- 8.5 L'expédition d'un ou des Produit(s) retourné(s) à Neptronic doit être effectuée aux frais de l'expéditeur et tout Produit expédié en port dû sera refusé.
- 8.6 Les serpentins électriques, réchauffeurs de conduits, distributeurs de vapeur, humidificateurs: SKD, SKA, SKV, SKH, SKG, SKS, SK300, SKE, SK300XL, et tout humidificateur avec une enceinte extérieure, les vannes motorisées et les Produits qui ont été personnalisés selon les spécifications du Client, ne peuvent être retournés.
- 8.7 Sauf lorsque le Produit commandé n'est pas conforme au Bon de commande et à la Confirmation de commande, le Produit sera considéré comme non éligible à un retour si le Client se rend compte que le Produit, sans faute de la part de Neptronic, n'est pas adapté à l'usage et l'objectif prévus par le Client.

9. GARANTIE

- 9.1 Tant que les conditions de paiement sont respectées et qu'aucun montant impayé n'est dû à Neptronic, ce dernier fournira une garantie sur ses Produits pour une période de: (i) vingt-quatre (24) mois à compter de la date de livraison, sujet aux dispositions de la section 9.6 ci-dessous, à l'exception des servomoteurs qui sont garantis pour une période de trente-six (36) mois et des vannes qui sont garanties pour une période de douze (12) mois (la « **Garantie** »).
- 9.2 Une réclamation faite en vertu de la Garantie ne libère pas le Client de son obligation de payer tous les montants dus pour le(s) Produit(s) et Neptronic se réserve le droit de ne pas traiter une telle réclamation jusqu'à ce que tous les montants dus aient été payés par le Client.
- 9.3 La Garantie couvre les défauts de fabrication, de conception et/ou de matériaux défectueux et est limitée au(x) Produit(s) et ses (leurs) composants.
- 9.4 La Garantie ne couvre pas les coûts de main-d'œuvre ou les coûts résultant de la perte d'utilisation qui pourrait être encourue par le Client dans le cadre d'une réclamation faite sous la Garantie.
- 9.5 La Garantie sera annulée et cessera d'être en vigueur en cas de mauvaise installation, toute opération du Produit non conforme au mode d'emploi ou aux instructions de Neptronic, une mauvaise utilisation du Produit ou pour toute autre cause non imputable à des défauts de matériel ou de fabrication de la part de Neptronic.
- 9.6 En aucun cas la Garantie ne s'applique au cas de dommages physiques causés au(x) Produit(s) résultant d'une manutention, d'un stockage ou d'un transport inappropriés pendant ou après l'expédition.
- 9.7 Neptronic doit, à sa discrétion, réparer ou remplacer le Produit ou un composant de celui-ci que Neptronic juge défectueux ou pour lequel il a déjà émis un crédit.

9.8 Lorsque le Produit ou son composant acheté auprès de Neptronic est fabriqué par un tiers fabricant, la garantie pour tel Produit sera considérée être la garantie offerte à Neptronic par ce tiers fabricant, mais en aucun cas cette garantie ne dépassera les termes de la Garantie du Vendeur.

9.9 Les pièces qui ont été réparées ou remplacées sont couvertes par une garantie dont la durée correspond à la période restante de la Garantie sur le Produit d'origine ou à quatre-vingt-dix (90) jours, selon la période la plus longue.

9.10 Le(s) Produit(s), composants ou pièces défectueux couverts par la Garantie seront retournés à Neptronic conformément à l'article 8 des présentes, à l'exception des frais de transport qui seront payés par le Client. Neptronic n'est responsable d'aucuns frais ou dépense engagés relativement au temps de déplacement, démontage et remontage.

9.11 Toute réparation effectuée après l'expiration de la Garantie sur le Produit d'origine sera garantie pour une période d'un (1) mois à compter de la date de réparation.

10. SYSTÈME DE SÉCURITÉ INTÉGRÉ, CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ, LIMITATION DE RESPONSABILITÉ ET INDEMNISATION

10.1 **Système à sécurité intégrée.** Le Client reconnaît qu'il n'existe aucune certitude ou assurance que les Produits seront toujours exempts d'erreurs et de défaillances. Par conséquent, il incombe au Client de prendre les précautions et les mesures de sécurité appropriées pour gérer la possibilité d'une défaillance ou d'un dysfonctionnement du Produit dans le cadre de l'exploitation ou de l'entretien d'un équipement contrôlé par un Produit particulier. À cet égard, le Client doit établir des procédures appropriées et prendre les mesures nécessaires pour mettre en place un système de sécurité adéquat afin d'éviter tout dommage, préjudice ou autre conséquence ou impact négatif résultant d'une telle erreur ou défaillance.

10.2 **Clause de non-responsabilité.** LE CLIENT COMPREND ET ACCEPTE EXPRESSÉMENT QUE LES PRODUITS DE NEPTRONIC SONT FOURNIS PAR CETTE DERNIÈRE SUR LA BASE « TEL QUEL » ET « TEL QUE DISPONIBLE ». NEPTRONIC ET SES AFFILIÉS N'OFFRENT AUCUNE GARANTIE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT (AUTRE QUE LA GARANTIE PRÉVUE AU PRÉSENT ACCORD), EXPRESSE OU IMPLICITE, RELATIVEMENT AUX PRODUITS ET LEUR CONFORMITÉ AUX FINS ET BESOINS DU CLIENT. EN PARTICULIER, NEPTRONIC ET SES AFFILIÉS NE GARANTISSENT PAS QUE (i) LE PRODUIT ET/OU TOUT SERVICE Y AFFÉRENT RÉPONDRA AUX EXIGENCES DU CLIENT (ii) L'UTILISATION PAR LE CLIENT DU PRODUIT OU DU SERVICE ASSOCIÉ SERA EXEMPTÉ DE FAUTES OU D'ERREURS (iii) LE PRODUIT OU LE SERVICE ASSOCIÉ FONCTIONNERA D'UNE FAÇON ININTERROMPUE ET SÉCURISÉE.

10.3 **Responsabilité limitée.** LE CLIENT COMPREND ET ACCEPTE EXPRESSÉMENT QUE, DANS LA MESURE MAXIMALE PERMISE PAR LES LOIS APPLICABLES, NEPTRONIC ET SES AFFILIÉES, FILIALES, DIRIGEANTS, ADMINISTRATEURS, EMPLOYÉS, AGENTS, PARTENAIRES ET CONCÉDANTS DE LICENCE NE SERONT PAS RESPONSABLES DES DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, ACCESSOIRES, SPÉCIAUX, CONSÉCUTIFS OU EXEMPLAIRES, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES DOMMAGES POUR PERTE DE PROFITS, DE CLIENTÈLE, D'UTILISATION, DE DONNÉES, DE COÛT D'ACQUISITION DE BIENS OU DE SERVICES DE REMPLACEMENT, OU D'AUTRES PERTES TANGIBLES OU INTANGIBLES OU (MÊME SI NEPTRONIC A ÉTÉ INFORMÉ DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES), DÉCOULANT DE OU SE RAPPORTANT À: (i) L'UTILISATION INCORRECTE OU L'INCAPACITÉ D'UTILISER LE PRODUIT CONFORMÉMENT AUX INSTRUCTIONS DE NEPTRONIC (ii) TOUTE MODIFICATION

APPORTÉE AU PRODUIT (iii) UNE MAUVAISE MANIPULATION OU OPÉRATION DU PRODUIT OU UNE INSTALLATION DÉFECTUEUSE DE CELUI-CI, OU (iv) DANS LE CAS OÙ LE PRODUIT N'EST PAS ADAPTÉ À L'UTILISATION PARTICULIÈRE PRÉVUE PAR LE CLIENT.

10.4 Limitation des recours. EN AUCUN CAS LA RESPONSABILITÉ MONÉTAIRE CUMULÉE DE NEPTRONIC EN RELATION AVEC LES PRODUITS EN VERTU DU PRÉSENT ACCORD NE PEUT DÉPASSER LES MONTANTS CUMULATIFS PAYÉS PAR LE CLIENT POUR LES PRODUITS OU LES SERVICES ASSOCIÉS AU COURS DE LA PÉRIODE DE DOUZE (12) MOIS PRÉCÉDANT UN ÉVÈNEMENT DONNANT LIEU À UNE TELLE RESPONSABILITÉ, SAUF DANS LA MESURE OÙ IL POURRAIT EN ÊTRE AUTREMENT EXIGÉ PAR LES LOIS APPLICABLES.

10.5 Indemnisation par le Client. Le Client accepte de défendre, d'indemniser et de dégager Neptronic, ses Affiliées, administrateurs, dirigeants, employés, agents, partenaires, contractants et concédants de licence de toute réclamation ou demande, y compris les honoraires raisonnables d'avocat, émanant d'un tiers, en rapport avec ou découlant de: (i) l'utilisation par le Client des Produits ou des services connexes; (ii) toute réclamation pour violation réelle ou présumée de brevets, de droits d'auteur, de marques, de secrets commerciaux ou d'autres droits de propriété industrielle ou intellectuelle ; ou (iii) violation par le Client de l'une quelconque des présentes Conditions générales de vente.

10.6 Indemnisation par Neptronic. Neptronic doit, à ses propres frais, défendre ou, à son choix, régler toute réclamation, poursuite ou procédure intentée contre le Client par un tiers pour violation ou détournement de tout droit de propriété intellectuelle ou autre droit de propriété d'un tiers en rapport avec la vente des Produits dans le cadre du présent Accord.

11. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

11.1 Le Client reconnaît et confirme que tous les Droits de propriété intellectuelle relatifs à la Propriété intellectuelle utilisée ou incorporée dans les Produits sont la propriété exclusive de Neptronic et/ou, le cas échéant, de ses Affiliées.

11.2 La vente d'un ou de plusieurs Produit(s) dans le cadre du présent Accord ne confère et ne serait être considéré comme conférant au Client ou à tout autre tiers une licence ou un droit explicite ou implicite sur la Propriété intellectuelle, que ce soit implicitement ou autrement, en ce qui concerne le(s) Produit(s).

11.3 En aucun cas la vente d'un Produit à un OEM ne sera considérée comme un transfert des Droits de propriété intellectuelle de Neptronic à cet OEM, quelle que soit la nature de la personnalisation du Produit.

11.4 Le Client et ses Affiliés ne feront rien, ne poseront aucun acte, n'entreprendront aucune action, et ne permettront à aucun tiers de le faire, qui violerait ou enfreindrait de quelque manière que ce soit les Droits de propriété intellectuelle. Si le Client et ses Affiliés apprennent que ces Droits de propriété intellectuelle sont violés par un tiers, ils doivent en informer Neptronic dans les plus brefs délais.

12. INFORMATION CONFIDENTIELLE

12.1 Le Client reconnaît que les Produits et la technologie et les processus associés achetés à Neptronic contiennent de l'Information confidentielle importante et, par conséquent, le Client accepte (i) de conserver toute l'Information confidentielle en plus stricte confidentialité conformément aux conditions du présent Accord (ii) de ne pas utiliser l'Information confidentielle à d'autres fins que l'utilisation et l'usage des Produits autorisés conformément au présent Accord, et (iii) de ne pas divulguer l'Information confidentielle

à des tiers, sauf s'ils ont besoin de la connaître dans le seul but et pour l'usage prévu dans les termes du présent Accord. Le Client s'engage à informer immédiatement Neptronic de toute divulgation inappropriée, de tout détournement ou de toute utilisation abusive de l'Information confidentielle dont il aurait connaissance. Le Client est responsable de toute violation des conditions du présent Accord, y compris une violation commise par l'un de ses agents ou représentants autorisés et par toute autre personne à qui il aurait divulgué l'Information confidentielle dans le cadre du présent Accord. Le Client s'engage à prendre les mesures appropriées et à assurer une protection adéquate afin que l'Information confidentielle ne soit pas en possession de personnes qui ne sont pas autorisées à y accéder en vertu des dispositions du présent Accord.

13. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- 13.1 **Intégralité de l'accord.** La transaction d'achat et de vente de Produit(s) conformément aux dispositions du présent Accord constitue l'intégralité de cet Accord entre le Client et Neptronic. Toute modification du présent Accord n'est exécutoire que si le Client et Neptronic en conviennent par écrit.
- 13.2 **Avis.** Sauf disposition contraire contenue aux présentes ou par une autre entente écrite conclue par les Parties, tous avis, toutes notifications et autres communications entre le Client et Neptronic seront par écrit et seront réputés effectifs dès leur réception et seront transmis par: (i) courrier recommandé ou certifié avec l'accusé de réception (ii) courrier express ou service de messagerie ou de livraison (iii) en mains propres (iv) courrier électronique (courriel/email) ou (v) télécopieur.
- 13.3 **Force majeure.** À l'exception du paiement des montants dus en vertu de cet Accord, aucun manquement, retard ou défaut d'exécution de la part de l'une ou l'autre Partie ne sera considéré comme une violation de cet Accord si ce manquement, ce retard ou ce défaut d'exécution est dû à un événement constituant un cas de Force majeure.
- 13.4 **Droit applicable.** Le présent Accord entre les Parties est régi et interprété conformément aux lois de la province de Québec et du Canada, y applicables sans donner effet aux principes de conflit de règles de droit qui pourraient entraîner l'application de la loi d'une autre juridiction et à l'exclusion de l'application de la Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises. Les Parties excluent expressément l'effet de toutes les dispositions de la Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises. Chaque Partie consent irrévocablement et inconditionnellement à se soumettre à la compétence exclusive des tribunaux de la province de Québec pour tout litige ou différend découlant de l'accord entre le Client et Neptronic ou s'y rapportant, et les Parties confirment et conviennent que la compétence exclusive pour un tel litige sera dévolue à un tribunal compétent situé dans le district judiciaire de Montréal.
- 13.5 **Langue.** En cas de conflit d'interprétation entre les versions française et anglaise des Conditions générales de vente publiées sur le(s) Site(s) Web de Neptronic, les dispositions énoncées dans la version française prévaudront.

(En vigueur à compter du 16 octobre 2025)

Les présentes Conditions générales de vente sont en vigueur à compter de la date susmentionnée et sont susceptibles d'être modifiées à tout moment sans préavis. Chaque fois que vous utilisez ce Site Web Neptronic, vous devez vérifier la date des présentes Conditions générales de vente et toute transaction conclue entre vous et Neptronic sera régie par les présentes Conditions générales de vente alors en vigueur.